

Le Ministère de la santé a organisé une cérémonie à l'occasion de la désignation par l'OMS/EMRO du Centre de référence en santé reproductive de la maternité des orangers, relevant du CHU Ibn Sina de Rabat, en tant que centre collaborateur de l'OMS sur la santé reproductive, la formation et la recherche.

Cette désignation, qui a pris effet le 6 août 2018 pour une durée initiale de quatre années (2018-2022), vient couronner un travail conjoint et une collaboration continue entre le centre de la santé reproductive et l'OMS. Le centre rejoint ainsi un réseau composé de 800 centres collaborateurs au niveau global et vient enrichir la collaboration entre les différentes institutions scientifiques du monde entier.

Le choix du centre de la santé reproductive relevant du CHU Ibn Sina en tant que centre collaborateur de l'OMS est le résultat de son grand historique dans la mise en œuvre des activités de la santé reproductive et maternelle, de la planification familiale et de la recherche. Le centre adopte, depuis les années 1980, des approches innovatrices pour répondre aux besoins de la population dans le respect des valeurs et des principes des services de soins de santé de meilleure qualité.

Suite à cette nomination, le centre collaborateur prendra le leadership et appuiera l'OMS dans les domaines d'expertise suivants:

- Renforcement des services de planification familiale dans la région de la Méditerranée orientale et ce en contribuant avec l'OMS au renforcement des capacités des prestataires de services de la planification familiale ;

- Amélioration de la qualité des soins maternels et néonataux et appui technique aux pays de la Méditerranée orientale tout en adaptant les normes de l'OMS pour améliorer la qualité des soins maternels et néonataux dans les établissements de santé ;

- La procréation médicale assistée en contribuant avec l'OMS à fournir un appui technique aux pays de la Méditerranée orientale, par le biais de développement des programmes de formation pour les prestataires de soins de santé sur les normes de l'OMS relatives aux techniques de

procréation assistée.

Le centre contribuera ainsi avec l'appui de l'OMS à la mise en œuvre d'une des priorités du ministère de la santé qu'est la stratégie nationale d'élimination de la mortalité et de la morbidité maternelle et néonatale évitables, et ce aux côtés des partenaires du ministère de la santé impliqués dans le domaine de la santé reproductive notamment l'UNICEF, l'UNFPA, l'ONUSIDA, l'ONU FEMME et en collaboration avec la société civile, les associations professionnelles et le secteur privé.

Tuesday 7th of May 2024 04:22:14 PM